



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 09 NOV 2015

Direction des ressources

**Sous-direction du pilotage des
ressources SD1
Bureau de la formation SD1D**

Affaire suivie par : Bernard HENRY
Courriel:bernard.henry@sg.social.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 68 11

La cheffe du bureau de la formation

A

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de la jeunesse et des sports stagiaires
- promotion novembre 2015 -

Objet : information sur l'année de stage et le dispositif de formation statutaire initiale

Depuis le 1^{er} novembre 2015, vous êtes placé comme fonctionnaire stagiaire de catégorie A pour une période d'un an, et à ce titre, vous venez d'intégrer votre service d'affectation comme inspecteur stagiaire de la jeunesse et des sports.

Durant cette année de stage, un dispositif de formation initiale statutaire (FIS) vous est proposé, afin de vous permettre d'appréhender votre nouveau métier, de vous appuyer dans votre prise de fonction et de vous former à l'exercice des missions qui vous incombent.

Compte-tenu de la programmation du regroupement d'accueil en formation, qui se déroulera du 11 au 15 janvier 2016 au CREPS de Poitou-Charentes, opérateur désigné de la FIS des corps spécifiques de la jeunesse et des sports, votre service d'affectation a organisé à votre attention en cette fin d'année 2015 un parcours de découverte de votre environnement professionnel.

Parmi vos interlocuteurs privilégiés au cours de votre année de stage figure en premier lieu votre chef de service d'affectation, qui vous a précisé lors de votre prise de fonctions vos missions et vos responsabilités au regard de votre fiche de poste. Ce dernier remplit également la fonction de directeur de stage. Votre directeur de stage a désigné un conseiller de formation, que nous vous invitons à contacter dans les plus brefs délais, car il a pour fonction de vous renseigner et conseiller au cours de votre année de stage, et de vous aider dans la réalisation de votre parcours de découverte, tel que défini par votre directeur de stage.

.../...

Je vous invite à mettre en œuvre ce parcours de découverte avec la plus grande attention, car il doit vous permettre de prendre tous les repères utiles, non seulement pour l'exercice de vos missions, mais également pour l'élaboration de la convention de formation que vous serez appelé à signer avec votre chef de service, responsable hiérarchique, à l'issue du regroupement d'accueil en formation en janvier 2016 au CREPS de Poitiers.

Pour cela, il vous est demandé de formaliser ce parcours de découverte dans un document écrit que vous remettrez au CREPS de Poitiers lors de ce regroupement. Ce document de quelques pages devra en préciser le contenu (structures, services et organismes visités), les objectifs définis par votre chef de service, les interlocuteurs rencontrés, et surtout, vos observations précises sur la nature des compétences que ce parcours vous aura conduit à déterminer comme étant à acquérir ou à approfondir.

C'est à l'appui de ce document que chaque convention de formation précisera le périmètre des formations optionnelles à programmer en 2016 dans la limite de 14 jours pour chacun d'entre-vous, en sus des 44 jours de formation obligatoires organisés en alternance.

Le dispositif et le contenu des formations obligatoires, les conditions et le lieu de déroulement de chaque formation vous seront présentés dans le détail lors de ce regroupement.

Le bureau de la formation vous fournira dans les jours et les semaines prochaines les informations utiles et les documents nécessaires à la compréhension des objectifs de votre formation initiale statutaire ainsi qu'à son organisation détaillée.

En cas de nécessité, sachez qu'un inspecteur général référent territorial (IGRT) est appelé à vous suivre tout au long de votre année de stage. Vous pouvez le contacter à tout moment.

Par ailleurs, si vous deviez rencontrer une quelconque difficulté dans la mise en place de votre année de stage (administrative, personnelle, formative, ...), je vous invite à contacter Monsieur Bernard Henry, chargé de mission FIS dans le champ jeunesse et sports, placé auprès du bureau de la formation, à l'adresse de messagerie suivante : bernard.henry@social.gouv.fr.

La direction des ressources humaines vous souhaite de trouver dans cette année de stage toutes les conditions de votre réussite dans vos nouvelles fonctions.

Le Chef du bureau de la formation



Annelisa MYDLARZ